

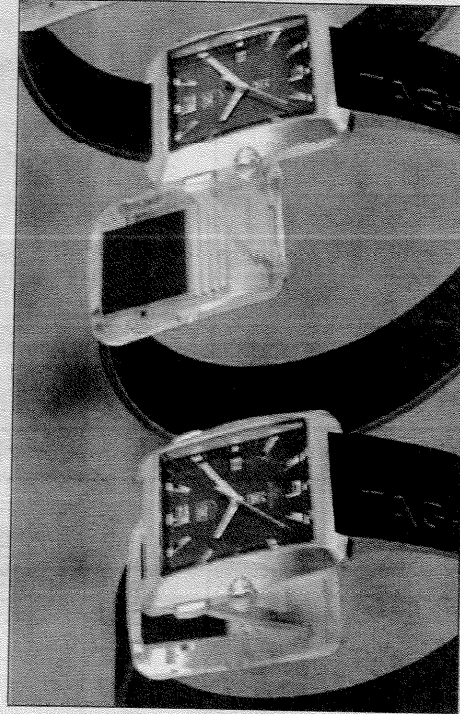
# Les têtes intelligentes se protègent

**BREVETS** La société P&TS a présenté quelques innovations protégées cette année. De l'horlogerie à l'absinthe...

**U**n brevet, à vue de nez, se résume à des plans et du papier? Détrompez-vous: fondateur de la société P & TS (Patents & Technology Surveys), Christophe Saam a réussi, mardi soir, à donner vie aux innovations qu'il fait protéger. Il avait invité à Neuchâtel huit sociétés à présenter des produits tous neufs, parfois pas encore sur le marché. Florilège.

**La plus sportive.** La «Professional golf watch» de Tag Heuer a été lancée au début de l'année. Le système de fermoir, complètement intégré au boîtier de la montre, a fait l'objet d'un brevet. Le produit a été développé avec Tiger Woods, ainsi qu'avec des joueurs du golf de Saint-Blaise. Ses caractéristiques, outre le fermoir: un bracelet superélastique et un poids plume de 55 grammes. Grâce à un boîtier en titane.

**La plus technologique.** Chef de projet chez Swisscom Innovations, Robert van Kommer a présenté un système de reconnaissance vocale pour natels. Imaginez que la voix puisse faire composer un numéro de téléphone ou dicter un SMS. «Nous avons déposé tout un portefeuille de brevets, explique Robert van Kommer, mais rien ne dit que ce système sera un jour sur le marché. Cela fait déjà dix ans que nous



La «Professional golf watch» de Tag Heuer: de la vraie innovation horlogère. PHOTO SP

*» travaillons, mais nous devons encore faire la preuve, auprès d'un échantillon d'utilisateurs, que cela répond vraiment à un besoin.»*

**La plus savoureuse.** Secrétaire de l'association Région Val-de-Travers, Julien Spacio présentait la marque AbsinT56, qui veut toucher un public jeune et branché. «Toutes les marques d'absinthe jouent sur l'imagerie ancienne, la bulème traditionnelle. Nous avons choisi un autre concept de marketing.» Ce qui est breveté? La marque et l'image.

**La plus planante.** Le projet volant de Bertrand Picard, Solar Impulse, n'a encore fait l'objet d'aucun dépôt de brevet. Sauf la marque. Mais ses con-

cepteurs espèrent toujours que l'avion solaire volera en 2010. L'Institut de microtechnique de Neuchâtel et l'entreprise Etel, à Môtiers, y collaborent.

La société P & TS fait protéger environ 80 innovations chaque année, certaines avec plusieurs brevets à la clé. Toutes tailles d'entreprises confondues: «Si une société dépend d'un seul produit, d'une seule innovation, alors un brevet est indispensable», note Christophe Saam. Pour qui, cependant, le coût de protection ne devrait pas dépasser 10% des frais de recherche et développement. Même si un brevet, pour une protection standard Europe-Etats-Unis, revient à 40.000 ou 50.000 francs. /FRK